

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 29 juin 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture

NOR : AGRS1718760A

Par arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation en date du 29 juin 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'une deuxième session pour le recrutement de professeurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Le nombre total de places offertes à cette deuxième session est fixé à onze.

Ces concours sur titres, épreuves, travaux et services sont ouverts dans les disciplines et les sections de la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture (CNECA) suivantes, conformément au tableau ci-après :

ÉTABLISSEMENT		NUMÉRO D'EMPLOI	DISCIPLINE	SECTION CNECA
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	PR 01-034	<i>Physiopathologie moléculaire végétale</i>	5
AgroParisTech	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	PR 04-254	<i>Ecologie évolutive pour une adaptation aux changements globaux</i>	2
AgroSupDijon	Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement	PR 06-280	<i>Productions animales</i>	6
ENSFEA	Ecole nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	PR 23-824	<i>Economie et apprentissages pour le développement durable en agriculture</i>	9
ENSP	Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles	PR 20-765	<i>Projet de paysage</i>	9
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	PR 09-898	<i>Ethologie fondamentale et appliquée</i>	6
ENVA	Ecole nationale vétérinaire d'Alfort	PR 09-732	Virologie	1
ENVT	Ecole nationale vétérinaire de Toulouse	PR 12-939	<i>Immunologie</i>	1
Montpellier SupAgro	Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier	PR 02-136	<i>Sociologie de l'innovation pour des systèmes alimentaires durables</i>	9
VetAgro Sup	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	PR 10-406	<i>Chirurgie</i>	8
VetAgro Sup	Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement	PR 10-409	<i>Qualité et sécurité des aliments</i>	4

Ces concours de deuxième session sont organisés selon les modalités suivantes :

- la date limite du retrait des dossiers d'inscription (formulaire à remplir, profil de poste, guide de rédaction du rapport d'activité) est fixée au mardi 29 août 2017 à 17 heures ;
- la date limite du dépôt des dossiers d'inscription (formulaire rempli, rapport d'activité rédigé, copie des principaux titres et diplômes) est fixée au mercredi 30 août 2017, le cachet de La Poste faisant foi.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet pour chaque concours d'arrêtés distincts du ministre chargé de l'agriculture précisant les dates d'épreuves.

Conformément aux articles 30 et 46 du décret n° 92-171 du 21 février 1992 modifié portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, les emplois ouverts aux concours sont susceptibles d'être préalablement offerts à la mobilité (mutation, détachement). Les candidats sont invités à s'informer de cette situation auprès des établissements dans lesquels sont affectés les emplois auxquels ils postulent, tout renseignement complémentaire pouvant être obtenu auprès de chaque établissement organisateur du concours dont la liste et les coordonnées ainsi que les profils de postes sont accessibles aux adresses suivantes :

<http://www.chlorofil.fr/enseignement-superieur-et-recherche.html>

et

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>